# V. POINTS À EXAMINER

## 1. ÉGALITÉ ET ÉQUITÉ

Dans toute discussion portant sur les systèmes d'éducation, il était inévitable que la Commission ait affaire aux termes «égalité» et «équité». Il s'imposait de tenter de définir ces termes dès le début de l'examen puisqu'ils sont tellement importants à la fois au chapitre de l'accès à l'éducation dans l'ensemble du Manitoba qu'à celui des tentatives faites pour l'améliorer à l'avenir.

Si les Manitobains doivent parvenir à comprendre et à résoudre les problèmes, il est important d'utiliser les mêmes définitions de ces termes. Nous entendons souvent dire que «tout le monde devrait être égal», que «tout le monde devrait jouir de l'égalité d'accès à l'éducation» ou que «chaque élève devrait avoir la possibilité de recevoir une éducation égale». Bien que le terme «égal» soit le plus souvent utilisé dans ces situations, l'égalité en soi est extrêmement difficile à réaliser. L'égalité d'accès est un objectif fondamental, mais cela ne signifie pas que les mêmes mécanismes, administratifs ou éducatifs, doivent ou peuvent exister dans toutes les régions.

## DÉFINITION DE L'ÉGALITÉ ET DE L'ÉQUITÉ

Dans ce contexte, l'égalité est principalement définie comme l'équilibre, la symétrie et l'uniformité ou «ce qui est le même sous tous rapports». L'équité, par contre, a diverses significations. L'équité peut, entre autres choses, signifier l'impartialité ou la justice. Comme l'égalité, elle est parfois utilisée pour désigner une forme d'équivalence. L'égalité signifierait que tous les élèves auraient le même accès à l'éducation et auraient exactement la même éducation dans toutes les parties de la province. Vu l'incroyable diversité du Manitoba, l'égalité est un but inatteignable. Toutefois, il est obligatoire que nous nous efforcions de réaliser l'équité – définie, dans ce cas, comme «ce qui est juste dans les circonstances». Il est irréaliste de s'attendre à ce que le même nombre de cours ou de programmes puisse être offert dans les régions où les effectifs scolaires sont plus faibles, où la distance à parcourir en autobus empêche de rassembler assez d'élèves pour être en mesure de leur offrir les mêmes possibilités qu'à Winnipeg ou que dans d'autres centres urbains. La population rurale du Manitoba est fort consciente de ces choix et, pour beaucoup de gens, l'égalité d'accès à l'éducation n'est qu'un rêve. La réalité est qu'il est physiquement et financièrement impossible de réaliser l'égalité totale. Le mieux qu'on puisse viser est l'équité – ce qui est juste dans des circonstances données.

### EST-CE QUE CHOIX ÉGALE QUALITÉ?

La Commission s'est souvent fait dire, au cours des réunions publiques, que, dans les plus petites localités, la multiplicité des choix ne garantissait pas en elle-même l'excellence en éducation. Dans de nombreux cas, les petites écoles rurales ne peuvent offrir que les matières de base mais, malgré cette limitation, produisent un nombre important de diplômés qui font très bien dans la vie. Par contre, de nombreux éducateurs soutiendraient que l'exposition très limitée à un choix de cours et de programmes est restrictive. D'autres encore soutiendraient que seules les divisions scolaires «tous services» avec une multiplicité de cours, des services pour les élèves en difficulté, des choix scolaires et professionnels, ainsi qu'une gamme complète de systèmes de soutien, peuvent offrir une «excellente» éducation à l'élève d'aujourd'hui. De même, certains maintiennent qu'une prolifération de choix peut parfois jouer au détriment des élèves s'ils choisissent des cours et ne se rendent compte des conséquences de ces choix que plus tard dans leur vie. Comme on peut le dégager de ces diverses opinions, on ne peut inutilement soutenir que chaque école et chaque division doit, devrait et pourrait offrir l'égalité absolue sur le plan de l'accès à l'éducation. Néanmoins, même si les opinions quant à la définition de l'«éducation de base» sont nombreuses, il est généralement reconnu qu'elle devrait être accessible à tous.

### QUALITÉ DE SERVICE ET ÉGALITÉ DE SERVICE

Les gens sont libres de vivre dans n'importe quelle région de la province. Cela ne signifie pas que la société doit offrir exactement les mêmes services à tout le monde partout. Toutefois, la société doit faire tous les efforts raisonnables pour offrir la meilleure qualité de service possible dans les circonstances. Les sociétés tendent à répartir leur territoire selon des caractéristiques physiques et culturelles pour la prestation de divers services. Les sociétés offrent également certains services à un coût moyen. Les services publics de santé, d'éducation, d'eau, d'égout, de gaz et d'électricité en sont les principaux exemples. En ce qui concerne les systèmes publics d'eau, il y a de nombreux genres d'usines et de procédés qui servent à obtenir un produit fini sain. Il n'est ni nécessaire ni pratique que tous les systèmes soient identiques pour obtenir un produit fini semblable. L'équité au chapitre d'un produit fini de qualité, eu égard aux circonstances, est l'objectif plutôt que l'égalité de toutes les parties du système. Ce principe s'applique également à l'éducation.

Les élèves qui font une heure d'autobus pour se rendre à l'école et aussi pour en revenir chaque jour pourraient certainement soutenir qu'ils ne sont pas égaux à ceux qui demeurent près de l'école. Au Manitoba, à l'heure actuelle, il y a de nombreux élèves ruraux qui font près d'une heure (parfois plus) d'autobus pour se rendre à l'école. C'est ce qui est considéré comme la limite élastique d'un parcours d'autobus. Ironie veut que, parce que c'est la limite, la plupart des

parcours atteignent près d'une heure lorsque des économies en matière de transport sont commandées par des restrictions financières. Le nombre de parcours d'autobus est réduit et, ainsi, le temps que chaque élève passe dans l'autobus est proche de la limite imposée. Les résidents urbains qui vivent dans la zone où il n'y a pas de transport d'élèves ne considéreraient pas que cela est équitable pour eux, surtout s'ils demeurent juste à l'intérieur de la limite actuelle de 1,6 kilomètre.

Les régions faiblement peuplées ne comptent simplement pas le nombre d'enfants requis pour constituer des effectifs de classe justifiant l'accès à toutes les possibilités là où on peut se rendre dans un temps raisonnable par autobus. Les limitations au chapitre du transport et le facteur de densité sont deux des plus grands obstacles à l'égalité d'accès à l'éducation. Les résidents ruraux le savent très bien et veulent que leurs enfants fassent au moins leurs études élémentaires près de chez eux; ils acceptent sciemment le fait qu'ils peuvent devoir renoncer à l'égalité totale sous la forme d'installations et de choix équivalents. Dans la plupart des cas, cela est jugé acceptable tant qu'une bonne éducation de base est disponible à une distance raisonnable de trajet en autobus.

Dans les régions urbaines, où les limitations en matière de transport ne sont pas les mêmes, l'équité et l'égalité soulèvent quand même des discussions. À Winnipeg où il y a dix divisions scolaires distinctes, chacune offre des programmes particuliers. Certaines divisions ont établi des programmes spécialisés auxquels les élèves non-résidants voudraient avoir accès et ces derniers ne comprennent pas pourquoi les limites à l'intérieur de la ville les en empêchent. L'obligation de verser des frais de non-résidant lorsque l'accès est accordé donne lieu à des plaintes de «double imposition» et de traitement injuste.

Dans les districts et divisions éloignés et du Nord, les gens s'accommodent d'importantes restrictions comme si la vie était ainsi faite. Ils connaissent mieux que quiconque les limitations qu'imposent la distance et l'isolement aux tentatives de réaliser l'égalité. Ils reconnaissent volontiers que l'égalité est impossible – mais ils exigent l'équité – ce qui est juste dans les circonstances.